DECLARATION DE CONFORMITE

G15-1

ZI les Grandes Bruyères 69700 CHASSAGNY
Tel 04 78 48 38 38 - Fax 04 78 48 38 39

ALDER, fabricant des appareils à pression nommés ci-dessous, déclare que les réservoirs de la série ont été réalisés conformément à la Directive ou à la norme francaise citée. Chaque récipient du lot a subi avec succès une épreuve hydraulique à la valeur de PT.

ALDER, as manufacturer of pressure vessels, declares that the vessels of the lot were built according to Directive or according to NF standard noticed below. Each vessel of the lot passed an hydraulic pressure test up to PT.

TYPE	LOT	Qté
20.10.41	20408048	48

numéros d'appareil (de..à...)	Année de production
de 20408048 001 à ... 48	**2020**

VOLUME 1 (L)	VOLUME 2 (L)	TEMPERATURE min	TEMPERATURE max	PS (bar)	PT (bar)	FLUIDE
10		-50°C	100°C	15,5	23,5	AIR

Les appareils ont été fabriqués conformément au spécifications techniques ALDER applicables.
Le produit a été homologué par l'organisme notifié : BUREAU VERITAS. *
Une attestation d'adéquation a été délivrée pour la famille de conception citée.

Inspection was done according to applicable technical specifications of ALDER at the certificate date.
*Product was approved by notified body : BUREAU VERITAS.**
A certificate of adequacy was delivered for the conception.

Date d'épreuve hydraulique :
Date of hydraulic pressure test : 27/02/2020

Famille de conception : 2000

CE Marquage :
Mark : CE 20

* Marquage CE : "SANS" signifie que le produit a été homologué par le fabricant.
* *Marquage CE : "SANS" means that product was approved by the manufacturer.*

Les appareils sont conformes à (Directive / norme EN) :
Vessels comply with (Directive/ NF standard) : 286-2

RPS signifie "conforme à la Dir 2014/29/UE" uniquement.
RPS means "comply with EC Dir 2014/29/EU" only.

ESP signifie "conforme à la Dir 2014/68/UE" uniquement.
ESP means "comply with EC Dir 2014/68/EU" only.

Document établi
à Chassagny le : 18/06/2020
Le Directeur : G.P.D.

Ce document doit, en permanence, accompagner les réservoirs référencés ci-dessus.

NOTICE D'INSTRUCTION

DOMAINE D'UTILISATION Le récipient conforme à la norme EN286-2 (réservoir de freinage) doit être utilisé UNIQUEMENT pour le stockage d'air comprimé dans les circuits de freinage et dans les circuits auxiliaires des véhicules routiers et de leurs remorques. Les autres récipients à pression simple (hors freinage), récipients conformes à la Directive 2014/29/UE, doivent être utilisés UNIQUEMENT pour le stockage d'air ou d'azote selon indications sur plaque ALDER. Les conditions d'utilisation doivent respecter les caractéristiques techniques de pression (PS) et de température précisées sur la plaque constructeur.
INSTALLATION Le réservoir de freinage (EN286-2) doit être fixé à l'aide de colliers et supports ne présentant aucune partie métallique en contact direct avec les parois du récipient. De même, aucune partie du réservoir ne doit être en contact direct avec le véhicule. Le récipient doit être protégé contre les chocs et les projections en provenance de la chaussée. Le récipient à pression simple ne doit pas être endommagé pendant le transport ou pendant les différentes manipulations. Les accessoires reliés au réservoir ne doivent pas occasionner de contraintes autres que celles dues à la pression de service et/ou au poids propre de l'appareil. Les différents piquages ne doivent pas être utilisés pour supporter le récipient lui-même ou un autre accessoire. Le réservoir doit être équipé d'une purge automatique ou manuelle située à la partie inférieure ou à l'orifice indiqué PURGE.
ENTRETIEN Toute modification, opération de soudage et de traitement thermique est interdite sur les parties sous pression de l'appareil.
Le réservoir doit être purgé quotidiennement afin de vérifier l'absence de condensat ou de tout autre élément polluant, et doit être inspecté au moins une fois par semaine. La surveillance et les contrôles périodiques doivent être effectués en respectant la
RESPONSABILITE Le non-respect de ces instructions dégage la responsabilité du fabricant en cas d'incident ou d'accident et rend caduque toute garantie éventuelle donnée par le fabricant.

FIELD OF USE *The pressure vessel manufactured according to EN286-2 must be used to contain air only and it must be used for air braking and auxiliary systems of motor-vehicules and trailers exclusively. Every other simple pressure vessel (out of EN286-2) manufactured according to EC Directive 2014/29/EU must be used to contain air or nitrogen as noticed on ALDER's plate.*
Use conditions must respect technical characteristics (pressure and temperature) specified on manufacturer's label.

INSTALLATION *EN286-2 pressure vessel must be fixed with ring and support which must not have metallic parts in contact with the vessel wall. None of the parts of the pressure vessel must be in contact with the vehicle. Do protect the vessel against any impact and projection from the road. The pressure vessel must not be damaged during carriage and handling operations. Accessories connected to the pressure vessel must not create new contraints. Every nozzle must not be used to support the pressure vessel itself or another accessory. Do install an automatic or manual drain on the lower part of the tank or on the specific opening (marked PURGE). Safety fittings remain the responsibility of users. Devices must prevent from excessive pressure level (up to PS).*
MAINTENANCE *Any operation as modification, welding, heat-treatment done on parts under pressure of the vessel is prohibited. Do drain the vessel every day in order to check there are no polluting parts inside and do inspect it at least once a week.*
Surveillance and periodical checks must be executed according to country laws.
RESPONSIBILITY *If the previous instructions are not respected, manufacturer's responsibility will not be involved in case of incident or accident, and manufacturer's warranty would be cancelled.*